

SCoT 2030

AGGLOMÉRATION LYONNAISE

POUR UNE MÉTROPOLE MULTIPOLAIRE



SCoT et énergies renouvelables

Comment les documents d'urbanisme intègrent cette problématique ?

Salon des énergies renouvelables – Lyon – le 21 Février 2013

Agence d'urbanisme
pour le développement
de l'agglomération lyonnaise



sepal
syndicat mixte d'études
et de programmation de l'agglomération lyonnaise

Un SCoT : c'est quoi ?

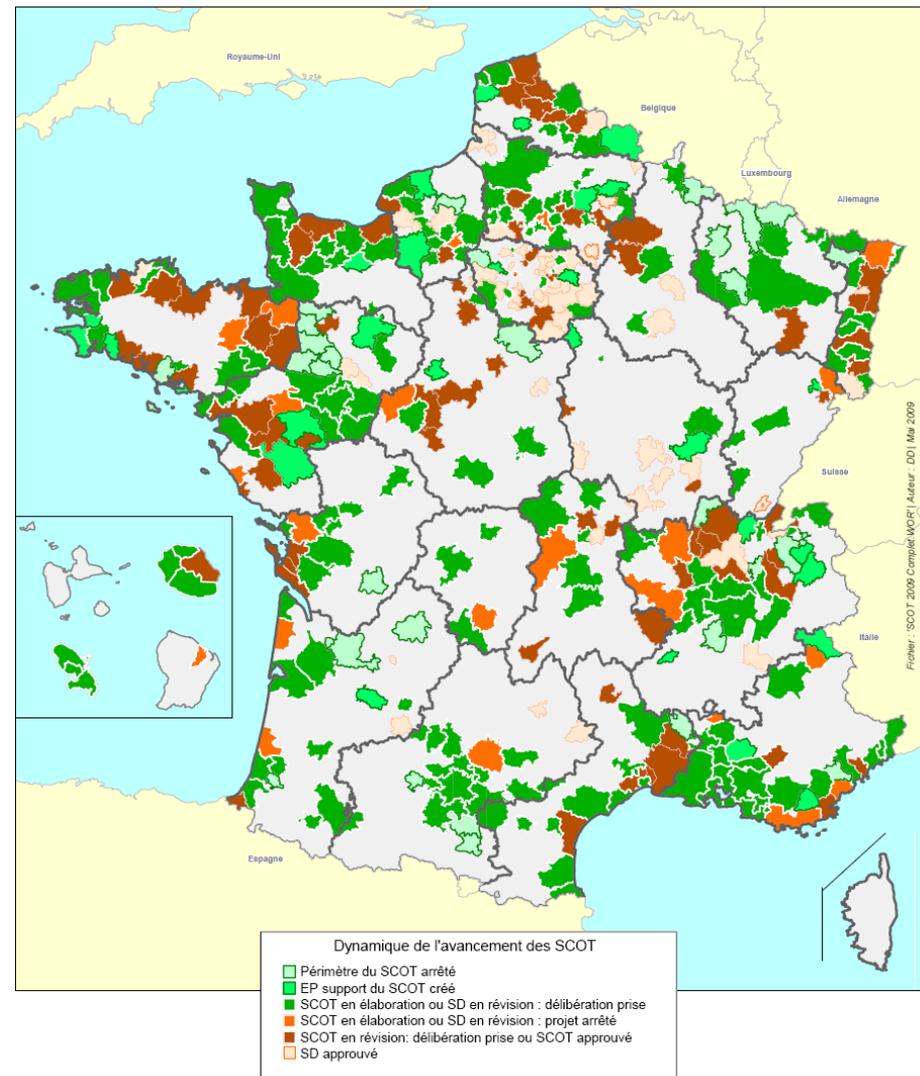
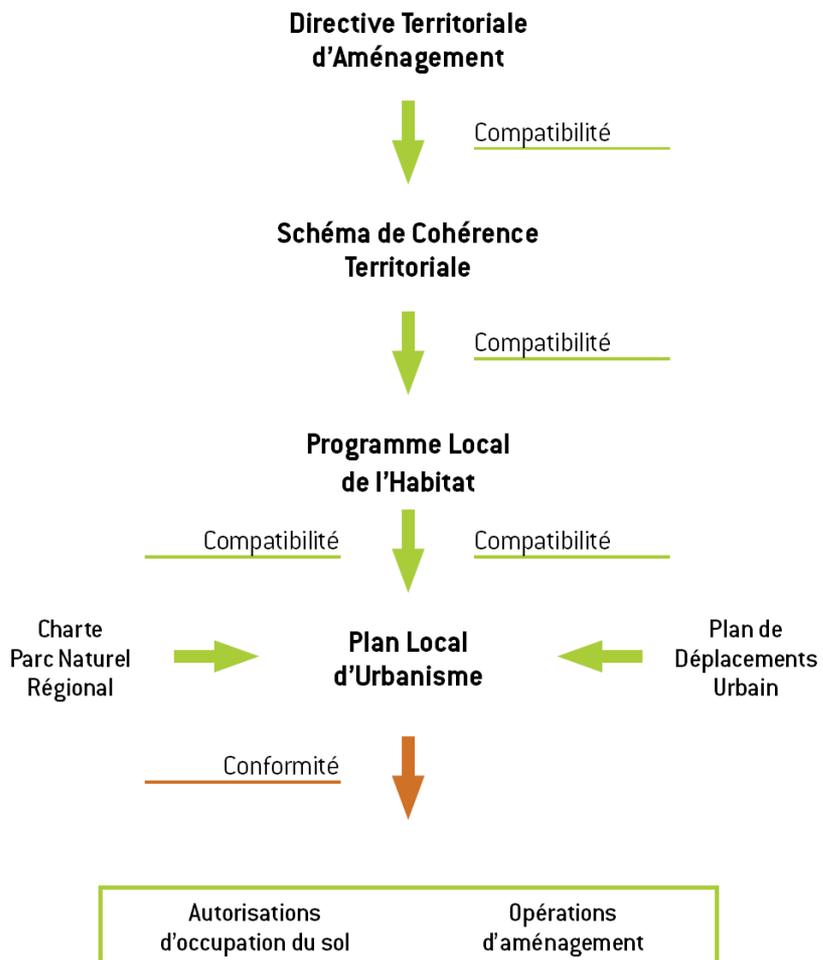
Un cadre pour les documents d'urbanisme locaux (PLU)

- **Fixant les orientations d'aménagement et de développement de l'agglomération lyonnaise,**
- **Organisant la cohérence des politiques publiques (économie, habitat, déplacement, environnement, etc.)**



Un projet de territoire à 20 ans

→ Un SCoT : pour quoi faire ?





Un volet Energie qui s'inscrit dans un projet d'ensemble

● Faire de l'environnement un moteur

- Eau : préserver la ressource
- Matériaux : gestion raisonnée de l'exploitation
- Air : agir sur les politiques de mobilité et les bâtiments
- Energie : réduire et diversifier la consommation d'énergie
- Risques et nuisances : prise en compte de la santé et de la sécurité des habitants

LE SCOT, UN PREMIER OUTIL D'ADAPTATION AUX IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Préserver la qualité de l'air
et éviter des effets cumulatifs en termes de santé publique, des pics de chaleur ou de pollution.

Préserver les zones humides

par le renforcement des mesures de protections existantes sur les espaces refuges (Sites Natura 2 000, Zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique) et le maintien des capacités de migration de la faune.

Promouvoir l'architecture bioclimatique*

dans les référentiels pour améliorer le confort estival des habitants.

Préserver les espaces naturels et les corridors écologiques
du réseau vert et bleu

Protéger les espaces agricoles
(près des marchés urbains)

Protéger les zones boisées
(régulatrice des température, support de biodiversité, puits de carbone).

Végétaliser le Territoire Urbain
pour limiter les îlots de chaleur l'été sur les quartiers denses.

Prévenir des inondations et réduire la vulnérabilité
des territoires au regard des risques naturels (éventuelle recrudescence des phénomènes extrêmes, et en particulier les crues).

Préserver toutes les ressources en eau

dans la perspective d'une recrudescence des périodes de sécheresse, réduction des réserves disponibles et d'une pression accrue des usages (croissance démographique, besoins de l'industrie et de l'agriculture ...).



* Bâtiment dans lequel le chauffage et la climatisation sont réalisés en tirant le meilleur parti du rayonnement solaire et de la circulation naturelle de l'air.



● **Des leviers que les SCoT peuvent utiliser**

- *Mobiliser le bâti pour produire de l'EnR*
- *Orienter les conditions de mobilisation des terrains non bâtis ou non occupés pour produire de l'EnR*
- *Mobiliser les infrastructures urbaines comme gisement complémentaire d'EnR*
- *Favoriser, dans les zones urbanisées à forte consommation, la production et la distribution de chaleur renouvelables à partir d'unités de production centralisée*
- *Organiser les réseaux de transport et de distribution d'électricité pour sécuriser l'approvisionnement et produire de l'électricité d'origine renouvelable de façon décentralisée*
- *Conforter ou dynamiser l'activité économique locale à travers le développement des filières de production d'EnR*

● **Articuler les orientations du SCoT avec d'autres démarches programmatiques :**

Plan Climat – SRCAE – Urbanisme opérationnel



Coordination des démarches territoriales

